

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001199-229

DATE : 14 mai 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE SHAUN E. FINN, J.C.S.

SHAY ABICIDAN
Demandeur

c.

SHAKEPAY INC.

et

SHAKE LABS INC.

et

WEALTHSIMPLE FINANCIAL CORP.

et

WEALTHSIMPLE INVESTMENTS INC.

Intimées

et

SERVICES CONCILIA INC.

Administrateur du règlement

**JUGEMENT AUTORISANT UNE ACTION COLLECTIVE AUX SEULES FINS DE
RÈGLEMENT AVEC WEALTHSIMPLE, APPROUVANT LES AVIS DE PRÉ-
APPROBATION ET DÉSIGNANT UN ADMINISTRATEUR DU RÈGLEMENT**

- [1] **CONSIDÉRANT** la demande du demandeur du 8 mai 2025 intitulée « Application to Authorize a Class Action for Settlement Purposes with Wealthsimple and for Approval of Notices to Class Members of a Settlement Approval Hearing » (la « **Demande** »);
- [2] **CONSIDÉRANT** l'entente de règlement entre les parties déposée comme pièce R-1 au soutien de la Demande (la « **Transaction** »);
- [3] **CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Demande, le demandeur demande au Tribunal : (i) d'autoriser l'action collective aux seules fins de règlement au bénéfice du groupe du règlement Wealthsimple; (ii) d'attribuer à M. Abicidan le statut de demandeur; (iii) d'approuver les avis de pré-approbation informant les membres du groupe du règlement Wealthsimple que la Transaction sera soumise au Tribunal pour approbation, incluant la possibilité de s'exclure, de commenter ou de s'objecter à la Transaction; et (iv) de nommer l'administrateur du règlement;
- [4] **CONSIDÉRANT** les versions française et anglaise de l'avis de pré-approbation proposées, soit les annexes A et B de la Transaction;
- [5] **CONSIDÉRANT** les représentations des avocats du demandeur et des avocats des intimées Wealthsimple qui consentent à la Demande;
- [6] **CONSIDÉRANT** les articles 25, 49, 571, 579, 580, 581, 585 et 590 du *Code de procédure civile* (C.p.c.);
- [7] **CONSIDÉRANT** que, « dans le contexte d'une transaction, c'est avec souplesse que chacun des critères nécessaires à l'autorisation doit être appliqué » (*Dupuis c. Polyone Canada inc.*, 2016 QCCS 2561, par. 9);
- [8] **CONSIDÉRANT** que l'article 575 C.p.c. prévoit que :
- 575.** Le tribunal autorise l'exercice de l'action collective et attribue le statut de représentant au membre qu'il désigne s'il est d'avis que:
- 1° les demandes des membres soulèvent des questions de droit ou de fait identiques, similaires ou connexes;
 - 2° les faits allégués paraissent justifier les conclusions recherchées;
 - 3° la composition du groupe rend difficile ou peu pratique l'application des règles sur le mandat d'ester en justice pour le compte d'autrui ou sur la jonction d'instance;
 - 4° le membre auquel il entend attribuer le statut de représentant est en mesure d'assurer une représentation adéquate des membres.

[9] **CONSIDÉRANT** que les allégations de la Demande soulèvent au moins une question de droit ou de fait identique, similaire ou connexe;

[10] **CONSIDÉRANT** que les allégations de la Demande démontrent une cause défendable selon l'arrêt *Infineon Technologies AG c. Option consommateurs*, 2013 CSC 59 (CanLII), [2013] 3 RCS 600, par. 65;

[11] **CONSIDÉRANT** que la composition du groupe – qui se voit réduit d'un groupe pancanadien à un groupe québécois uniquement – rend difficile ou peu pratique le mandat pour autrui ou la jonction d'instance parce qu'il est allégué que les membres du groupe sont dispersés à travers la province;

[12] **CONSIDÉRANT**, par ailleurs, que le demandeur concède qu'il ne serait pas possible de faire autoriser un groupe pancanadien parce que les intimées Wealthsimple n'ont pas leur siège social au Québec;

[13] **CONSIDÉRANT** que le demandeur peut agir à titre de représentant du groupe parce qu'il allègue avoir un intérêt personnel dans le recours envisagé, qu'il s'avère compétent et qu'il ne se retrouve pas en conflit d'intérêts avec d'autres membres putatifs;

[14] **CONSIDÉRANT** que cette autorisation aux seules fins de règlement n'aura aucune incidence sur l'application des critères d'autorisation à l'égard des intimées Shakepay inc. et Shake Labs inc., lesquelles ne participent pas à la Transaction;

[15] **CONSIDÉRANT** que le Tribunal a nommé Services Concilia inc. (SCI) administrateur des avis et des réclamations dans le cadre d'autres actions collectives;

[16] **CONSIDÉRANT** l'estimation fournie par SCI et communiquée au Tribunal;

[17] **CONSIDÉRANT** que SCI fera parvenir l'avis de pré-approbation à tous ceux qui se sont enregistrés auprès des avocats du demandeur dans le cadre de la présente action collective;

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :	FOR THESE REASONS, THE COURT:
[1] ACCUEILLE la présente demande;	GRANTS the present application;
[2] DÉCLARE qu'aux fins du jugement à intervenir, les définitions énoncées dans la Transaction (pièce R-1) seront appliquées et intégrées;	DECLARES that for the purposes of the judgment to be rendered, the definitions in the Settlement Agreement (Exhibit R-1) be applied and integrated therein;

[3] AUTORISE l'exercice de l'action collective contre Wealthsimple Financial Corp. et Wealthsimple Investments inc. aux seules fins de règlement, au nom du groupe du règlement modifié Wealthsimple suivant: Toutes les personnes physiques ayant complété une transaction en utilisant l'application mobile ou le site web de Wealthsimple, alors que leur adresse résidentielle était enregistrée au Québec, et qui ont payé des frais pour l'achat ou la vente de toute cryptomonnaie (monnaie numérique) entre le 1^{er} août 2020 et le 17 octobre 2023; (les « Membres du Groupe de règlement Wealthsimple »)	AUTHORIZES the bringing of a class action against Wealthsimple Financial Corp. and Wealthsimple Investments Inc. for settlement purposes only on behalf of the following modified Wealthsimple Settlement Class: All individuals who completed a transaction using Wealthsimple's mobile application or website while having their listed residential address in Quebec, and paid fees for the purchase or sale of any cryptocurrency (digital currency) between August 1, 2020 to October 17, 2023; (the "Wealthsimple Settlement Class Members")
[4] DÉSIGNE et ATTRIBUE à Shay Abicidan le statut de demandeur aux seules fins du règlement;	APPOINTS Shay Abicidan the status of Representative Plaintiff for settlement purposes only;
[5] IDENTIFIE aux seules fins de règlement, la question commune suivante à traiter collectivement : Au cours de la période visée par le recours, Wealthsimple a-t-elle violé une loi quelconque applicable au Québec ou l'une des ententes avec ses clients du Québec et, dans l'affirmative, les membres du groupe du règlement de l'action collective ont-ils droit à une indemnisation ?	IDENTIFIES for the purposes of settlement only, the common question to be dealt with collectively as follows: During the Class Period, did Wealthsimple violate any law applicable in Quebec or the terms of any agreement concluded with its Quebec clients, and if so, are Settlement Class Members entitled to compensation?
[6] APPROUVE la forme et le contenu de l'avis de pré-approbation aux membres du groupe du règlement Wealthsimple, dans ses versions française et anglaise (annexes A et B de la Transaction) et le plan de	APPROVES the form and content of the Pre-Approval Notice to Wealthsimple Settlement Class Members in its French and English versions (Schedules A and B to the Settlement) and the Notice Plan

publication prévu à l'annexe C de la Transaction déposée comme pièce R-1;	provided for at Schedule C of the Settlement filed as Exhibit R-1;
[7] NOMME en tant qu'administrateur du règlement Services Concilia inc. afin de s'acquitter des tâches qui lui incombent en vertu de la Transaction;	APPOINTS Concilia Services Inc. as Settlement Administrator for the purposes of accomplishing the tasks that devolve to it pursuant to the Settlement;
[8] ORDONNE que les intimées Wealhtsimple divulguent à Services Concilia inc. la liste des membres du groupe du règlement que les intimées Wealhtsimple détiennent, ainsi que la dernière adresse électronique connue desdits membres, afin de faciliter la distribution de l'avis de pré-approbation aux membres du groupe du règlement Wealhtsimple;	ORDERS that the Wealhtsimple Defendants disclose to Concilia Services Inc. the list of Settlement Class Members that the Wealhtsimple Defendants hold, as well as their last known email address, in order to facilitate the distribution of the Pre-Approval Notices to the Wealhtsimple Settlement Class Members;
[9] ORDONNE à Services Concilia inc. de maintenir la confidentialité des informations fournies conformément au jugement à intervenir et ne pas les partager avec toute autre personne, sauf si cela est strictement nécessaire pour exécuter le plan de notification et/ou faciliter le processus de distribution conformément au jugement à intervenir;	ORDERS that Concilia Services Inc. shall maintain confidentiality over and shall not share the information provided pursuant to the judgment to be rendered with any other person, unless doing so is strictly necessary for executing the notice plan and/or facilitating the distribution process in accordance with the judgment to be rendered;
[10] ORDONNE que Services Concilia inc. utilisera les informations qui lui sont fournies en vertu du jugement à intervenir dans le seul but d'exécuter le plan de notification et de faciliter le processus de distribution conformément au dit jugement, et à aucune autre fin;	ORDERS that Concilia Services Inc. shall use the information provided to it pursuant to the judgment to be rendered for the sole purpose of executing the notice plan and facilitating the distribution process in accordance with said judgment, and for no other purpose;
[11] ORDONNE ET DÉCLARE que le jugement à intervenir constitue un jugement contraignant la production des informations	ORDERS AND DECLARES that the judgment to be rendered constitutes a judgment compelling the production of the

par les intimées Wealthsimple au sens des lois applicables en matière de vie privée, et que ce jugement satisfait aux exigences de toutes les lois applicables en matière de la protection de la vie privée;	information from the Wealthsimple Defendants within the meaning of applicable privacy laws, and that this judgment satisfies the requirements of all applicable privacy laws;
[12] DÉGAGE les intimées Wealthsimple de toute obligation en vertu des lois et règlements applicables en matière de protection de la vie privée en ce qui concerne la communication de toute information personnelle et/ou privée à Services Concilia inc.;	RELEASES the Wealthsimple Defendants from any and all obligations pursuant to applicable privacy laws and regulations in relation to the communication of any personal and/or private information to Concilia Services Inc.;
[13] ORDONNE à Services Concilia inc. de notifier l'avis de préapprobation conformément au plan de publication, ainsi qu'à tous ceux qui se sont enregistrés auprès des avocats de la demande dans le cadre du présent dossier, dans les dix (10) jours suivant le jugement à intervenir;	ORDERS Concilia Services Inc. to notify the Pre-Approval notices pursuant to the notice plan, as well to all those who registered with class counsel in the context of the present file, within ten (10) days of the judgment to be rendered;
[14] DÉCLARE que les membres du groupe du règlement Wealthsimple qui souhaitent s'exclure de l'action collective et de son règlement peuvent le faire en remettant un avis écrit confirmant leur demande d'exclusion de la présente action collective, de la manière prévue dans l'avis de pré-approbation, dans un délai de 30 jours après la distribution de l'avis de l'avis de pré-approbation;	DECLARES that Wealthsimple Settlement Class Members who wish to opt out of the Class Action and its Settlement may do so by delivering a written notice confirming their request to opt out of this class action, in the manner provided for in the Pre-Approval Notice, within 30 days following the distribution of the Pre-Approval Notice;
[15] DÉCLARE que les membres du groupe du règlement Wealthsimple qui souhaitent s'opposer à l'approbation de la Transaction par le Tribunal doivent le faire de la manière prévue dans l'avis de pré-approbation, dans un délai de 30 jours	DECLARES that the Wealthsimple Settlement Class Members who wish to object to Court approval of the Settlement must do so in the manner provided for in the Pre-Approval Notice, within 30 days

après la distribution de l'avis de pré-approbation;	following the distribution of the Pre-Approval Notice;
[16] DÉCLARE que tous les membres du groupe du règlement Wealthsimple qui n'ont pas demandé leur exclusion sont liés par tout jugement à rendre sur l'action collective de la manière prévue par la loi;	DECLARES that all Wealthsimple Settlement Class Members that have not opted out are bound by any judgment to be rendered on the Class Action in the manner provided for by the law;
[17] FIXE la date d'audience pour l'approbation de la Transaction déposée comme pièce R-1 au 20 juin 2025, à 9h30, en salle 2.08 du Palais de justice de Montréal;	SCHEDULES the hearing date for approval of the Settlement Agreement filed as Exhibit R-1 on June 20, 2025, at 9:30 A.M., in room 2.08 of the Montreal Courthouse;
[18] ORDONNE que la date et l'heure pour la tenue de l'audience d'approbation de la Transaction soient indiquées dans l'avis de pré-approbation, bien qu'elles puissent être reportées par le Tribunal sans autre avis aux membres du groupe du règlement Wealthsimple autre que l'avis qui sera affiché sur le site des avocats du groupe www.lpclex.com/fr/crypto ;	ORDERS that the date and time of the settlement approval hearing shall be set forth in the Pre-Approval Notice, but may be adjourned by the Court without further notice to the Wealthsimple Settlement Class Members, other than such notice as may be posted on Class Counsel's website www.lpclex.com/crypto ;
[19] LE TOUT , sans frais de justice.	THE WHOLE , without legal costs.



SHAUN E. FINN, J.C.S.

Me Joey Zukran
Me Léa Bruyère
 LPC Avocats
 Avocats du demandeur

Me Éric Préfontaine

Me Emily Lynch

Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l

Avocats des intimées Wealthsimple Financial Corp. and Wealthsimple Investments inc.